

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 25 juin 2010 portant nomination au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé du Limousin

NOR : SASR1030570A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé du Limousin :

1° Au titre de l'article D. 1432-15 (I-1° c), représentant de l'État : M. Alain ZABULON, préfet de la Corrèze.

2° Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° a)

Mme Nathalie TESTE, titulaire ; M. Jean-Pierre CROZAT, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail.

M. Michel WEISS, titulaire ; M. André MAURELLET, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail-Force ouvrière.

M. Didier MOUROUX, titulaire ; Mme Béatrice TRICARD, suppléante, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

M. Jean-Jacques BEDONI, titulaire ; M. Bruno CHARRON, suppléant, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Jean-Louis CALISE, titulaire ; M. Jean-François LIDOVE, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° b)

M. Henri PFEIFFER, titulaire ; M. Jean-Pierre JULY, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

M. Jean-Paul NOILHETAS, titulaire, désigné par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° c)

M. Daniel GAILLET, titulaire ; M. Guillaume GAYAUD, suppléant, désignés par la Mutualité sociale agricole.

d) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° d)

M. Franck PEZET, titulaire ; M. Jacques GAMBIER, suppléant, désignés par le Régime social des indépendants.

3° Représentants des collectivités territoriales :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° a)

M. Jean-Bernard DAMIEN, titulaire, Mme Patricia BORDAS, suppléante, désignés par le président du conseil régional.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° b)

Mme Martine LECLERC, titulaire, M. Jean-Luc LEGER, suppléant ; Mme Marie-Françoise PEROL-DUMONT, titulaire ; M. Jean DUCHAMBON, suppléant, désignés par l'Assemblée des départements de France.

4° Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le préfet de région, dans l'attente de la mise en place de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° a)

Mme Geneviève BLANQUET, titulaire.

M. Robert COSTANZO, suppléant.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° b)

M. Gilles TOUILLEZ, titulaire.

M. Guy LAROSE, suppléant.

c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° c)

Mme Isabelle CESSAC-BAUDRY, titulaire.

Mme Marie-Angèle DEBEAULIEU, suppléante.

5° Personnalités qualifiées :

M. Jean-Pierre LIMOUSIN, président du Comité économique et social du Limousin.

M. Marcel GRAZZIANI, président du CISS Limousin.

M. Jean-François NYS, maître de conférences en économie.

M. Jean-Louis JAYAT, président de la Mutualité française du Limousin.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé dans l'attente de la constitution du comité d'agence :

M. Éric BRUNIE.

M. Roger BEAUCHET.

Article 3

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait à Paris, le 25 juin 2010.

*Le ministre du travail, de la solidarité
et de la fonction publique,*

ÉRIC WOERTH

La ministre de la santé et des sports,

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN